



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité



agence nationale
de la cohésion
des territoires



Les indicateurs clés

Territoire d'industrie Grand Auch – Astarac



NOVEMBRE 2024

En partenariat avec





Des portraits pour mieux connaître les Territoires d'industrie

Dans le cadre du programme Territoires d'industrie, lancé pour revitaliser et soutenir le développement industriel des territoires français, une collaboration entre l'ANCT et l'Insee a été mise en place pour proposer une photographie socio-économique des Territoires d'industrie au lancement du temps II.

Les 183 territoires labellisés sur 2023-2027 forment des regroupements de 630 intercommunalités et communes réparties dans les 18 régions françaises. L'initiative de l'ANCT et de l'Insee vise à offrir une connaissance approfondie de ces périmètres à travers une vingtaine d'indicateurs clés, déterminants pour appréhender les enjeux industriels.

Au travers d'une meilleure caractérisation du tissu industriel, des emplois, des salariés et de la population active, ces données doivent permettre de soutenir les plans d'action portés par les élus et les industriels.

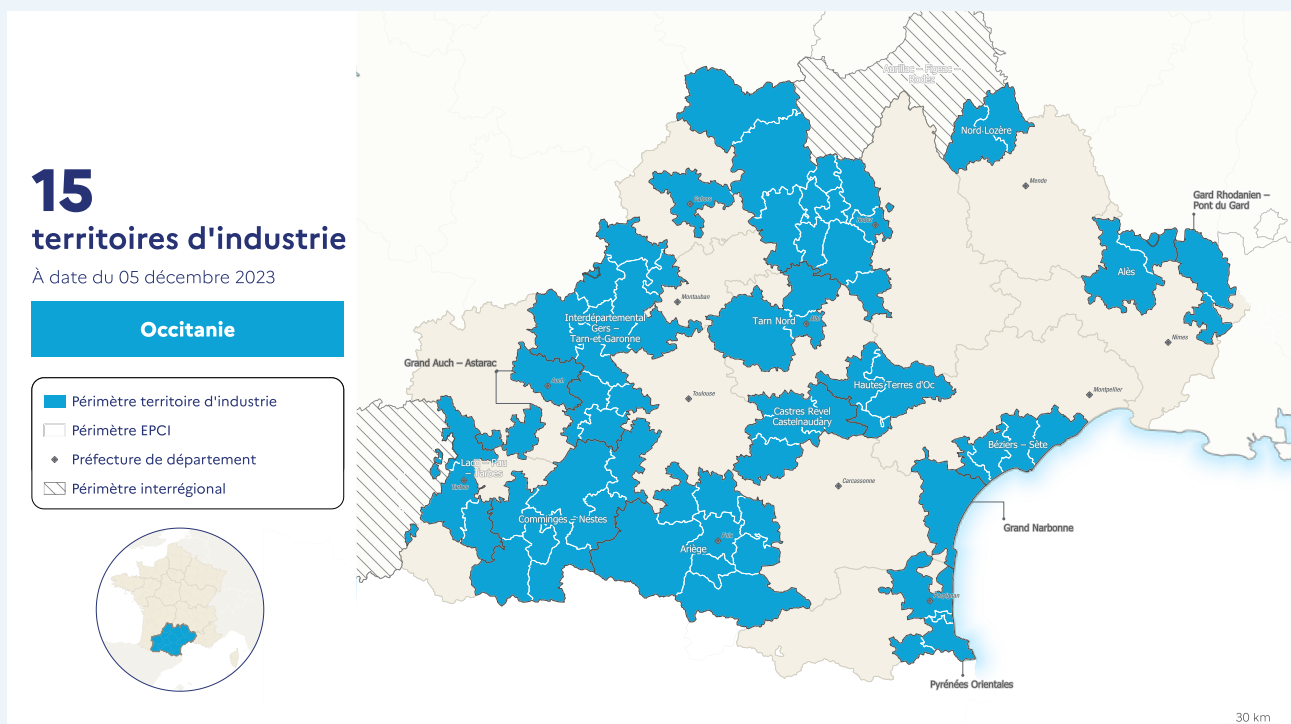
Territoires d'industrie

Initié en 2018 et reconduit en 2023, Territoires d'industrie est un programme co-porté par la Direction Générale des Entreprises et l'Agence nationale de la cohésion des territoires, pour accompagner la réindustrialisation de 183 territoires labellisés.

Insee

L'Insee collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société française pour éclairer le débat public et les décisions de tous. Implantées dans chaque région, les directions régionales de l'Insee accompagnent les acteurs locaux dans le déploiement des politiques publiques grâce à des données locales et une connaissance fine des territoires français.

LES TERRITOIRES D'INDUSTRIE DANS LA RÉGION



Sources : ANCT 2023 ; Fond cartographique IGN Admin Express 2023. Réalisation : Cartographie ANCT - 11/2023





Territoire d'industrie

Grand Auch – Astarac

Territoire et consommation d'espace



47 000

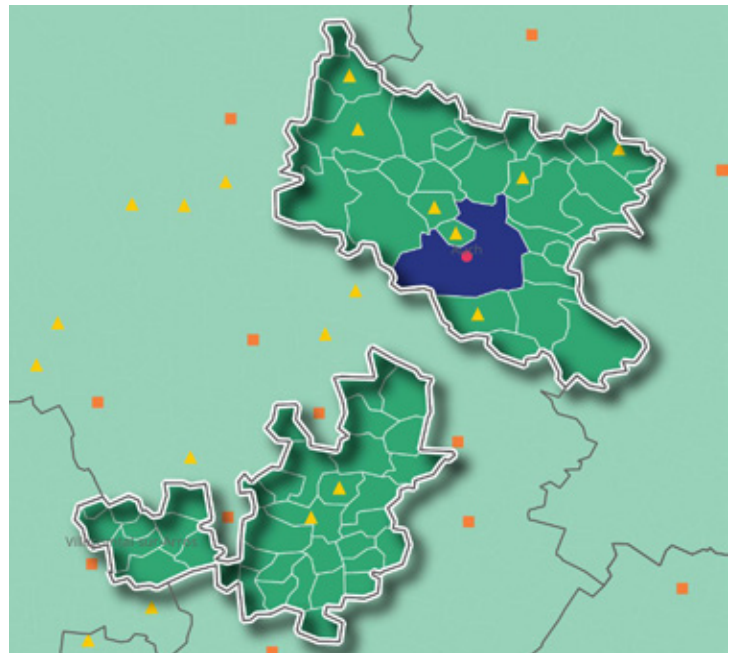
habitants dans le
territoire d'industrie



81 ha

consommation d'espace
pour des activités
économiques entre
2009 et 2019

- CATÉGORIE DE COMMUNE
- Urbaine ■
 - Rurale ■
- PROGRAMMES ANCT
- Petites villes de demain ■
 - Action cœur de ville ●
 - Villages d'avenir ▲
 - Sites clés en main France 2030 ◆



Sources : ANCT, Insee, © IGN

Infrastructures et connectivité

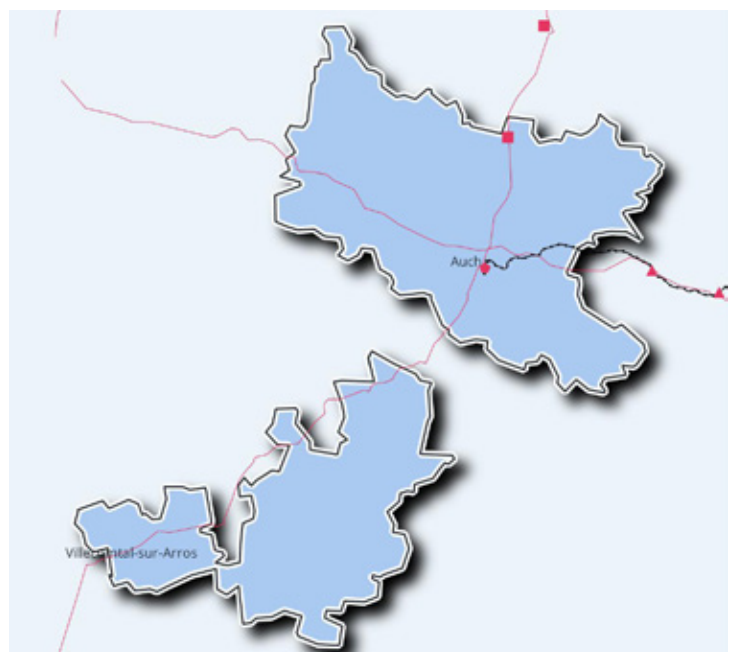


90 %

des locaux sont
raccordables à un réseau
de communications à très
haut débit en fibre optique

Source : open data Arcep.

- Autoroute —
- Nationale ou départementale —
- Voie ferrée exploitée —
- Gare de fret ■
- Gare de voyageurs ●
- Gare de fret et de voyageurs ▲



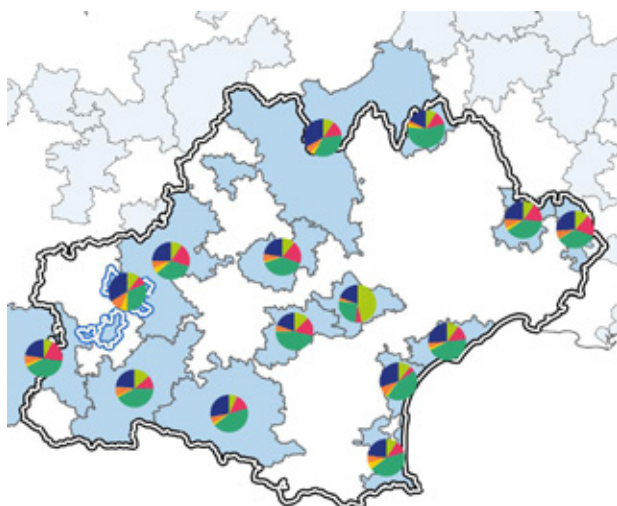
Sources : ANCT, open data SNCF, © IGN



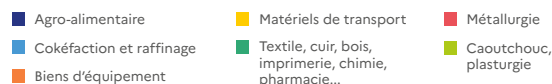
1 Aperçu du tissu industriel et de la dynamique économique

Spécificité sectorielle

SECTEURS DES ÉTABLISSEMENTS DE L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE

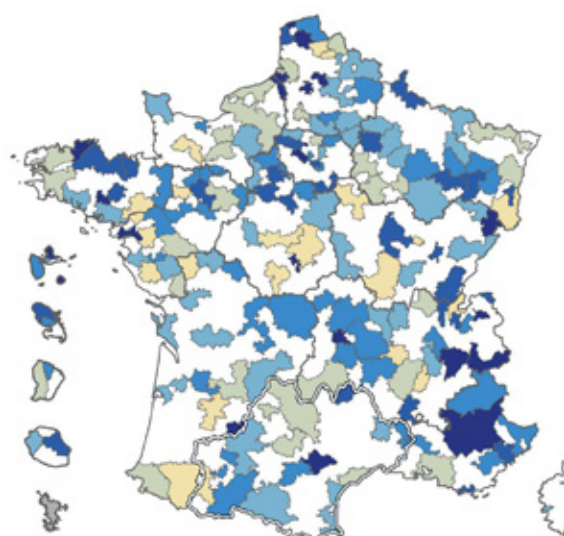
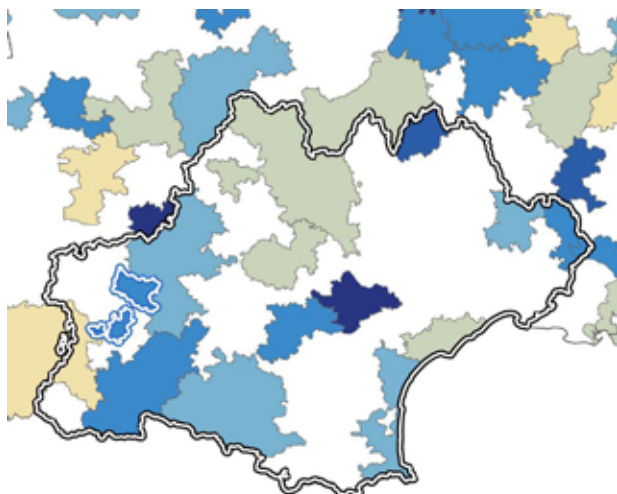


SECTEURS D'ACTIVITÉ



Note : Les diagrammes circulaires représentent la répartition du nombre d'établissements dans chaque secteur. Source : Insee, Flores 2022. © IGN

SPÉCIALISATION SECTORIELLE EN TERMES D'EMPLOIS DU TERRITOIRE D'INDUSTRIE PAR RAPPORT AUX AUTRES TERRITOIRES D'INDUSTRIE



Niveau de spécialisation du TI



Note : Cette carte représente l'indice de Krugman (cf. Glossaire). Source : Insee, Flores 2022. © IGN

➤ Comparativement aux autres territoires d'industrie, le secteur avec le poids le plus important en termes d'emplois au sein de l'industrie manufacturière est : **l'agro-alimentaire**





Établissements implantés sur le Territoire d'industrie



70

établissements
industriels
employeurs

CATÉGORIES D'ENTREPRISES


MICRO-
ENTREPRISES

45 %

46 %


PETITES ET
MOYENNES
ENTREPRISES

39 %

35 %


ENTREPRISES
DE TAILLE
INTERMÉDIAIRE

9 %

13 %


GRANDES
ENTREPRISES

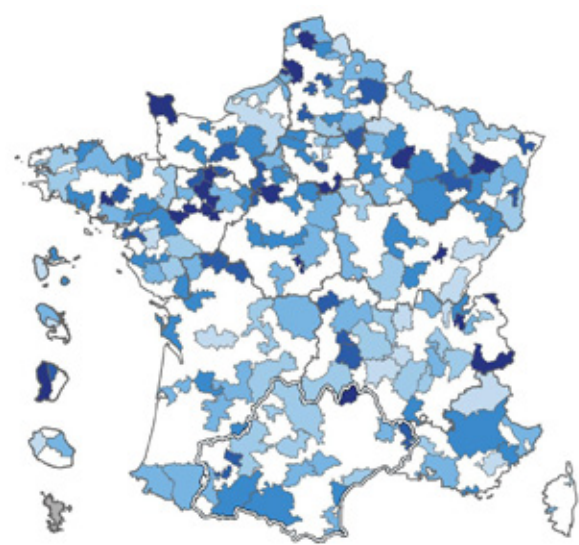
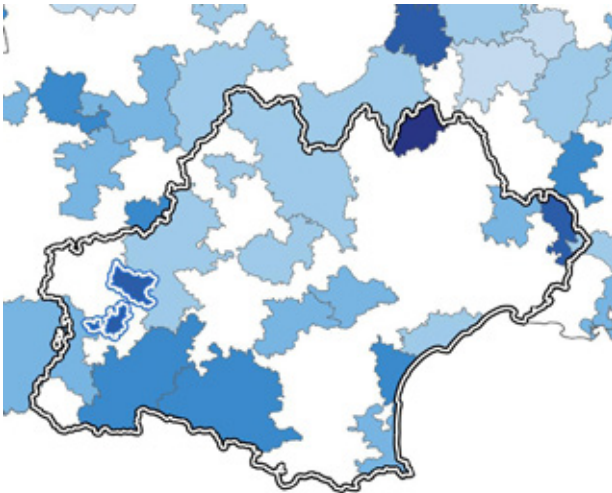
6 %

5 %

TI Grand Auch –
Astarac

Territoires
d'industrie
de France
(hors Mayotte)

CONCENTRATION DES SALARIÉS DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE



Source : Insee, Flores 2022. © IGN

Part des salariés dans les 10 plus grands établissements industriels (en %)

Part des salariés	26,8	33,6	45,1	59	66,8
Part des salariés	26,8	33,6	45,1	59	66,8



> 65 %

part des postes salariés
de l'industrie manufacturière
dans les 10 plus grands
établissements industriels

Richesse dégagée



> 7,4 %

part de l'industrie manufacturière
dans la richesse dégagée du
territoire d'industrie

> 0,8 %

part du territoire d'industrie dans
la richesse dégagée de la région

Note : La richesse dégagée par les établissements est issue de la valeur ajoutée des entreprises. Elle permet d'évaluer, de façon relative, l'importance de l'activité économique d'un secteur ou d'un territoire.
Source: Insee, Flores 2021.





Dynamique de l'emploi salarié



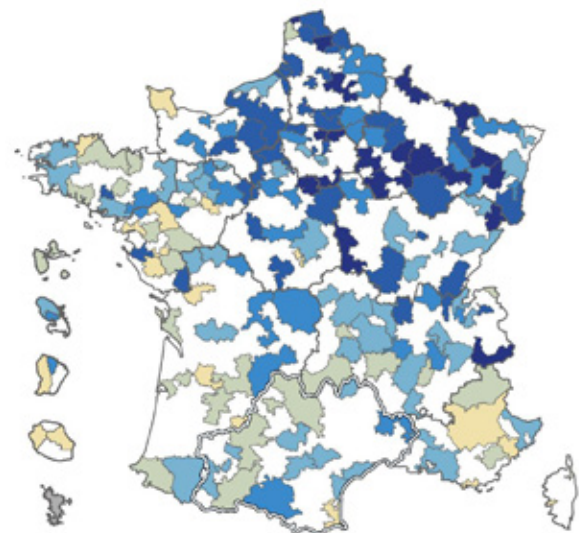
1 090
emplois salariés
dans l'industrie
manufacturière
(au 31/12/2022, hors intérim)

Évolution de l'emploi salarié dans l'industrie manufacturière entre 2008 et 2021

- 4 % TI Grand Auch – Astarac

- 14 % Territoires d'industrie de France (hors Mayotte)

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ DANS L'INDUSTRIE MANUFACTURIÈRE ENTRE 2008 ET 2021

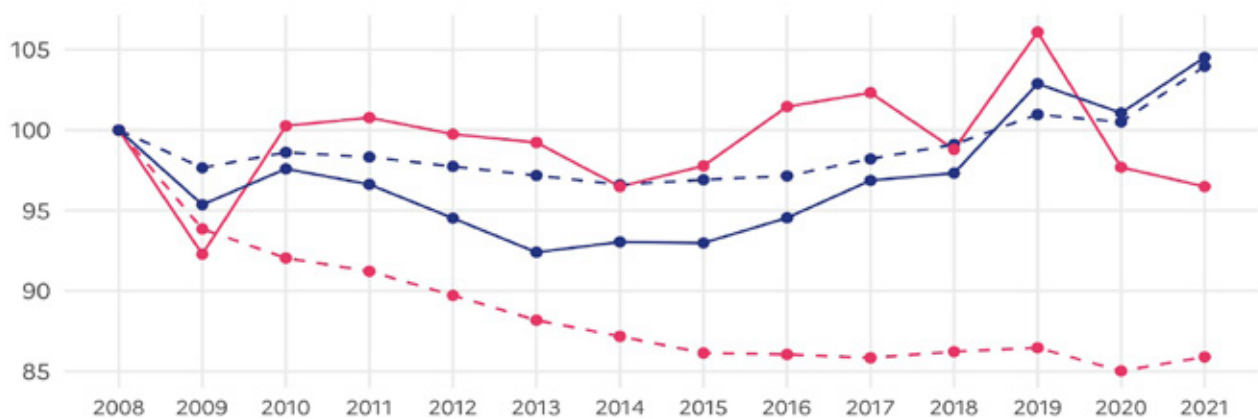


Taux de variation de l'effectif de l'industrie manufacturière (en %)

-28 -20 -13 -3 5

Sources : Insee, CLAP 2008, Flores 2021, SIRUS 2021, FARE 2021. © IGN

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI SALARIÉ ENTRE 2008 ET 2021 (base 100 en 2008)



Source : Insee, CLAP 2008-2015, Flores 2016-2021, SIRUS 2015-2021, FARE 2015-2021.

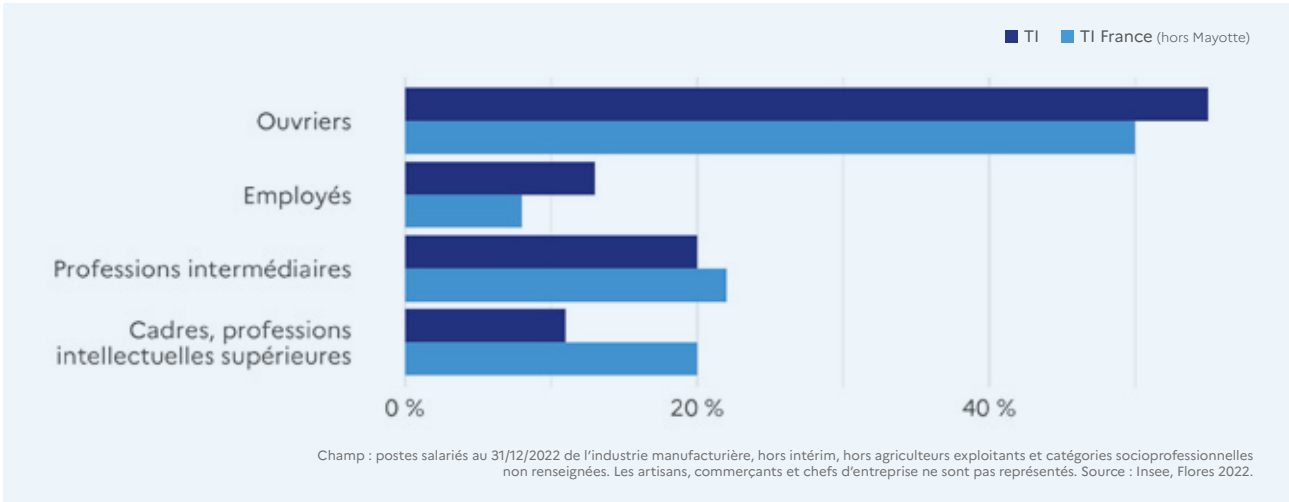
— Industrie dans le TI — Ensemble des secteurs dans le TI
- - - Industrie TI France (hors Mayotte) - - - Ensemble des secteurs TI France (hors Mayotte)





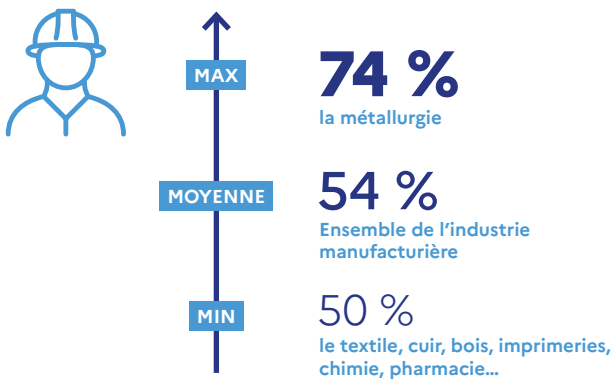
Les salariés dans l'industrie

> Catégories socio-professionnelles



> Part d'ouvriers par secteurs

Secteurs non concernés par le secret statistique



> Emplois occupés par des femmes



32 %

TI Grand Auch – Astarac

29 %

Territoires d'industrie de France (hors Mayotte)

> Niveaux de diplôme



	TI part en %	TI de France (hors Mayotte) part en %
Ensemble	100	100
Peu ou pas diplômés	11	13
CAP ou BEP	32	29
BAC professionnel	12	13
BAC général ou technologique	13	8
BAC + 2	17	17
BAC+ 3 ou plus	15	21

Champ : population active de 15 ans ou plus en emploi salarié déclarant travailler dans un établissement industriel du territoire considéré, y compris artisanat commercial de moins de 10 salariés. Source : Insee, recensement de la population 2021.



2 Connaître et valoriser le vivier de talents

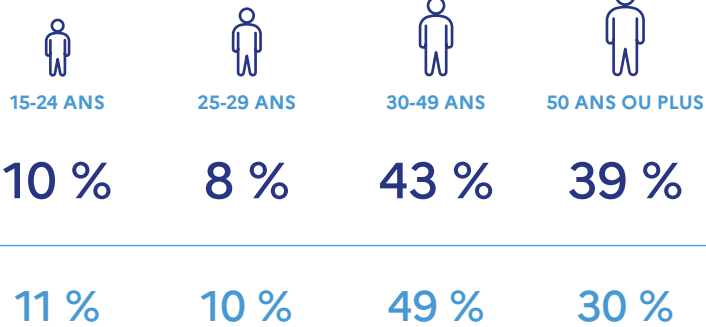


La population active



20 900

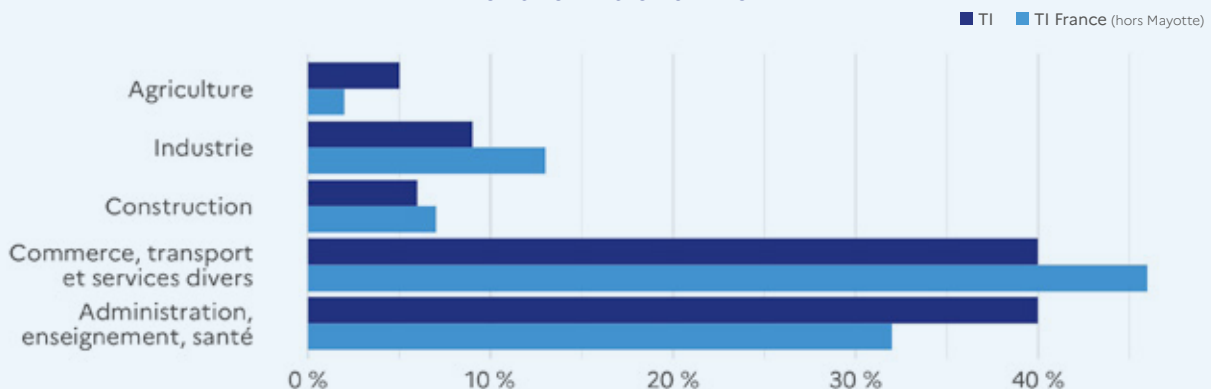
actifs de 15 ans ou plus résidant dans le territoire d'industrie



TI Grand Auch – Astarac

Territoires d'industrie de France (hors Mayotte)

RÉPARTITION SELON LE SECTEUR D'ACTIVITÉ



Champ : population active en emploi de 15 ans ou plus résidant dans le territoire d'industrie. Source : Insee, recensement de la population 2021.

Les navettes domicile-travail

22 000 nombre d'emplois dans le territoire

7 800
actifs non résidant et travaillant dans le territoire

14 200
actifs résidant et travaillant dans le territoire

4 600
actifs résidant et travaillant hors du territoire

18 800
nombre d'actifs en emploi résidant dans le territoire





Les jeunes non scolarisés et sans emploi



1 100

jeunes de 15 à 29 ans
non scolarisés et sans emploi
dans le territoire d'industrie


15-19 ANS

200

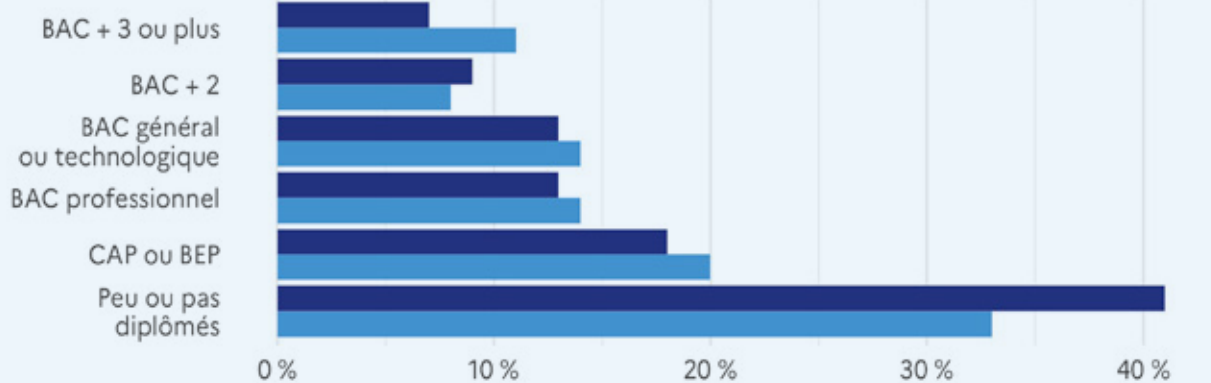

20-24 ANS

500


25-29 ANS

400

RÉPARTITION PAR NIVEAU DE DIPLOME



Champ : jeunes de 15 à 29 ans, non scolarisés et sans emploi. Source : Insee, recensement de la population 2021.

Les 50-64 ans au chômage ou inactifs



3 700

personnes
de 50 à 64 ans
au chômage ou
inactives dans le
territoire d'industrie

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DÉCLARÉE DE LEUR DERNIER EMPLOI

	TI part en %	TI de France (hors Mayotte) part en %
Ensemble	100	100
Agriculteurs, exploitants	3	1
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	6	5
Cadres, professions intellectuelles supérieures	8	6
Professions intermédiaires	21	19
Employés	36	34
Ouvriers	19	28
Personnes n'ayant pas déclaré d'ancien emploi	7	8

Champ : population de 50 à 64 ans, sans emploi ou inactive. Source : Insee, recensement de la population 2021.





Glossaire

La loi « Climat et résilience » du 22 août 2021 prévoit une première étape de réduction de 50 % du rythme de **consommation d'espace** (CE), d'ici à 2031. Dans son article 194, elle précise : "... la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers est entendue comme la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés sur le territoire concerné". Les flux de CE utilisés dans cette publication, et calculés par le Cerema (en ligne sur le portail de l'artificialisation des sols), constituent la source d'observation recommandée pour sa mesure. Certaines parcelles consommées pour l'activité économique n'ont pas pu être sectorisées. Aussi la consommation d'espace pour des activités industrielles peut être sous-estimée de quelques points localement.

L'**indice de spécificité sectorielle** permet de comparer l'importance d'un secteur d'activité dans le territoire d'industrie par rapport à l'ensemble des autres territoires d'industrie de France. Il est défini comme le rapport entre le poids relatif d'un secteur donné dans le territoire d'industrie et le poids de ce secteur dans l'ensemble des autres territoires d'industrie de France. L'**indice de Krugman** est défini comme la moitié de la somme des divergences, en valeur absolue, des indices de spécificité des différents secteurs d'activité. Plus il est élevé, plus le territoire d'industrie est spécialisé dans un ou plusieurs secteurs par rapport aux autres territoires d'industrie de France.

La **richesse dégagée** par les établissements est issue de la valeur ajoutée des entreprises et permet d'évaluer, de façon relative, l'importance de l'activité économique d'un secteur ou d'une zone. Lorsqu'une entreprise est mono-établissement, la richesse dégagée est égale à la valeur ajoutée de l'entreprise. Pour les entreprises multi-établissements, la richesse dégagée est obtenue par ventilation de la valeur ajoutée de l'entreprise entre ses établissements. Cette ventilation est effectuée au prorata des rémunérations brutes.

Les résultats du recensement de la population font référence au **diplôme** de niveau le plus élevé que les individus ont déclaré posséder. Les jeunes de 15 à 29 ans non scolarisés et sans emploi sont définis comme les jeunes ayant déclaré au recensement être sans emploi et non inscrits dans un établissement d'enseignement pour l'année en cours.

Sources et champ

Sources

- Insee, Flores 2022, Flores 2021, CLAP 2008, FARE 2021, Recensement de la population 2021.
- Arcep, carte des déploiements fibre (données du T1 2024).
- Cerema, portail de l'artificialisation des sols, fichiers fonciers de 2009 à 2019.

Champ

Le champ de l'**industrie manufacturière** regroupe les industries agroalimentaires (modalités C1 de la nomenclature agrégée en A17), le raffinage et la cokéfaction (C2), les équipements mécaniques, matériels électriques, électroniques et informatiques (C3), les matériels de transport (C4) et les autres produits industriels (C5). Les établissements de l'artisanat commercial sont exclus de ce champ, c'est-à-dire les établissements de moins de 10 salariés ayant pour activité la charcuterie, la cuisson de produits de boulangerie, la boulangerie et boulangerie-pâtisserie, ainsi que la pâtisserie.

En raison de la disponibilité des sources, le champ géographique retenu est celui de la France hors Mayotte. Dans le cas des territoires d'industrie couvrant plusieurs régions, ils sont rattachés à la région correspondant à leur délégation au sein de l'ANCT. Les données portent néanmoins sur l'ensemble du territoire d'industrie. Les tranches des cartes sont calculées à partir des distributions nationales des territoires d'industrie : les bornes sont le premier décile, le premier quartile, la médiane, le troisième quartile et le neuvième décile. La borne la plus basse correspond ainsi à la valeur plafond observée dans les 10 % des territoires d'industrie ayant la valeur la plus faible.

La répartition par catégorie d'entreprise exclut les établissements des entreprises agricoles ou ceux créés en 2022.

Note : Les données chiffrées sont parfois arrondies. Le résultat arrondi d'une combinaison de chiffres (qui fait intervenir leurs valeurs réelles) peut être légèrement différent de celui que donnerait la combinaison de leurs valeurs arrondies.





Territoire d'industrie Grand Auch – Astarac

LES INDICATEURS CLÉS

POUR APPROFONDIR CE PORTRAIT, PRENEZ CONTACT AVEC :

Direction régionale de l'Insee Occitanie
05 61 36 62 85 - medias-occitanie@insee.fr



POUR ACCÉDER À DES DONNÉES ET ÉTUDES COMPLÉMENTAIRES :

www.observatoire-des-territoires.gouv.fr

